

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 Novembre 2020.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALDERIES (Tarn), se sont réunis à vingt heures trente à la mairie dans la salle du conseil, suite à la convocation adressée par le Maire conformément au Code général des collectivités territoriales.

Présents : MM. RECOULES, Vincent, BABEAU, Stéphanie, COQUIN Charles, DIEUZE, Michel, GUERRA, Christel, FARENC, Jean, MASSOL, Sandrine, RICCA, Pierre, BORDES, Thomas, SUDRE, Nathalie.

Absents excusés : AUQUE, Séverine, ABADI, Richard, CAUSSE, Emilie, GUERY, David, ALVERNHE Céline.

Secrétaire de séance : RICCA, Pierre.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le P.V du précédent conseil daté du 12 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

M. le Maire propose qu'une décision modificative du budget soit prise afin d'intégrer la somme de 71.000 € correspondant au montant des subventions de la pharmacie, montant qui n'avait pas été noté avant les notifications. Cela porte le total des subventions à 92 000€.

Cette proposition est adoptée à la majorité des présents.

VENTE DES ANCIENS JEUX POUR ENFANTS

M. le Maire indique qu'un particulier s'est manifesté auprès de la municipalité pour acquérir les jeux qui étaient installés sur l'ancienne aire de jeux pour enfants de la place de la mairie. Après en avoir débattu, les membres présents ont donné leur accord pour cette mise en vente. Toutefois la municipalité ne doit favoriser personne, tous les habitants doivent pouvoir faire une offre. La date et les modalités de cette vente seront définies lors du prochain conseil municipal.

LOCATION DES PHOTOCOPIEURS

M. le Maire indique que le contrat de location des photocopieurs de la mairie et de l'école est arrivé à terme et que des devis ont été demandés auprès de plusieurs fournisseurs. Après comparaison de ces devis, il s'avère que celui de la société la mieux placée est moins onéreux de 976 € /an que ses concurrents. Ce nouveau contrat engendrera une économie de 2 450€ par an (de 5110 € à 2660 €).

M. le Maire est autorisé à l'unanimité des présents à signer le futur contrat.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 30.

Le Maire,
Vincent RECOULES.